

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES

Séance du 09 janvier 2023

DEPARTEMENT

DU NORD

ARRONDISSEMENT

DE DUNKERQUE

COMMUNE

D'ESTAIRES

DATE DE
CONVOCATION

03 JANVIER 2023

DATE DE PUBLICATION

12 JANVIER 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 17

Votants 28

**Objet : Budget communal
2023 – Report des crédits
d'investissement.**

Séance du 09 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 janvier à quatorze heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l'Hôtel de Ville, à la mairie d'Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

Présents : Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Monique DUHAYON, Véronique VANMEENEN, Brigitte CAMPAGNE, Isabelle LEMAIRE OREC, Laetitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Alexandra LEGRAND, Éric DEWULF, Hervé BOCQUET, Clément DELASSUS.

Procurations : Monsieur Frédéric DUBUS à monsieur Yves COLPAERT
Madame Bérandère MAHAUDEN à madame Dorothee BERTRAND
Monsieur Yann NORMAND à madame Francine MOURIKS
Madame Catherine BAUDRY à monsieur Michel DEHAENE
Monsieur Dimitri DUQUENNE à monsieur Bruno FICHEUX
Monsieur François-Xavier HENNEON à madame Augustine VILLE
Monsieur Michaël PARENT à madame Isabelle LEMAIRE-OREC
Monsieur Bruno WILLERON à monsieur Jimmy MASSON
Monsieur Olivier SABRE à madame Laëtitia LEGRAND
Madame Louise SAINTENOY-CAMPAGNE à madame Brigitte CAMPAGNE
Madame Camille SPETEBROOT à monsieur Clément DELASSUS

Absents : Monsieur Romain BUISINE

Secrétaire de séance : Madame Brigitte CAMPAGNE

Délibération n°02/09 – 01/2023.

Objet de la délibération : Budget communal 2023 – Report des crédits d'investissement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-1 ;

Considérant que l'article L.1612-1 du CGCT modifié par l'ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009, prévoit la possibilité à l'exécutif de la collectivité et sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement, au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En application de cet article, le Conseil municipal voudra bien autoriser le Maire à réaliser les dépenses à imputer au budget communal 2023, et ce, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2022, soit **2 430 750,00 €**.

Le montant inscrit au budget 2022 s'élève à **9 723 000, 00 €**.

Objet de la délibération : Budget communal 2023 – Report des crédits d'investissement

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à la majorité** par 21 voix « POUR » - 4 voix « CONTRE » (Jimmy MASSON, Bruno WILLERON, Isabelle LEMAIRE OREC, Michaël PARENT) et 3 « ABSTENTIONS » (Laëtitia LEGRAND, Alexandra LEGRAND, Olivier SABRE) **d'autoriser** Monsieur le maire a engager, liquider, mandater les dépenses en section d'investissement à imputer au budget communal 2023 et ce dans la limite de 2 430 750,00 €, correspondant au quart du budget de l'exercice précédent :

Articles	Budget 2022	25% budget 2022
Chapitre 20	845 000,00 €	211 250,00 €
Chapitre 21	3 068 000,00 €	767 000,00 €
Chapitre 23	5 730 000,00 €	1 432 500,00 €
Chapitre 27	80 000,00 €	20 000,00 €
Total	9 723 000,00 €	2 430 750,00 €

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus
(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bruno FICHEUX

La Secrétaire de séance
Brigitte CAMPAGNE



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte certifié exécutoire
Transmis à la sous-Préfecture le
Publié ou notifié le
Le Maire,
Bruno FICHEUX

